

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

SLO

ID : 032-243200391-20200210-202012_C1002_09-DE

Conseil communautaire du 06 février 2014

Modifié par délibération du conseil communautaire du 10 février 2020



GRILLE DES TARIFS APPLICABLES

ANNEXE A LA
DELIBERATION DU 10 FEVRIER 2020

TARIFS TRAJET SIMPLE PAR PERSONNE

COMMUNES DE PRISE EN CHARGE	DESTINATIONS PRINCIPALES Marché – desserte TER – pôle emploi			DESTINATIONS COMPLEMENTAIRES
	FLEURANCE	LECTOURE	CONDOM	FLEURANCE / LECTOURE
Fleurance	2 €	2 €	2 €	intégré dans les 2 €
Lectoure	2 €	2 €	2 €	intégré dans les 2 €
Brugnens, Cadeilhan, Castelnau d'Arbieu, Céran, Cézán, Gavarret sur Aulouste, Goutz, La Sauvetat, Lalanne, Lamothe-Goas, Mas d'Auvignon, Miramont Latour, Montestruc-sur-Gers, Pauilhac, Pis, Préchac, Puysegur, Réjaumont, Ste Radegonde, Taybosc, Terraube, Urdens	2 €	2 €	2 €	intégré dans les 2 €
Berrac, Castéra-Lectourois, Castet-Arrouy, Flamarens, Gimbrède, La Romieu, Lagarde Fimarcon, Larroque-Engalin, Marsolan, Miradoux, Pergain-Taillac, Peyrecave, Plieux, Pouy-Roquelaure, St-Avit-Frandat, St Martin de Goyne, St Mézard, Ste Mère, Sempesserre,	2 €	2 €	2 €	intégré dans les 2 €

Le tarif ALLER-RETOUR est fixé au double du tarif simple.

Le transport est gratuit pour les enfants accompagnant de – de 7 ans et les auxiliaires de vie accompagnant qui doivent cependant disposer d'un titre de transport gratuit délivré par le transporteur.

Ainsi Délibéré, le dit jour 10 février 2020
Au registre sont les signatures



Pour extrait conforme
et certification du caractère exécutoire de l'acte
Fleurance le 18 février 2020
Le Président

Jean-Louis CASTELL